AR Prefecture
016-200054187-20250425-2025_04_08-DE
Reçu le 28/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle
Pouvoir(s) : NEBOUT Franck à DÉNOUE Joël, MOUSNIER Marlène à Jean-Michel CHABOT, BOULLAULT Angèle à VERGNION Philippe et BOIBELET AVRIL Elsa à COUSSEAU Stéphanie
Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2025-04-08

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Rapporteur : **Philippe VERGNION, 1er Adjoint, délégué aux ressources humaines**

Monsieur le 1er adjoint informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'un agent intercommunal figure sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur, il convient de créer l'emploi correspondant.

Ouï cet exposé, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée :

Aux services administratifs :

La création :
- d'un emploi de rédacteur, à temps complet à compter du 1er mai 2025

La fermeture (qui nécessite l'avis du Comité Social Technique) :
- d'un emploi d'adjoint principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1er mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, sous réserve, en ce qui concerne la fermeture de poste, de l'avis favorable du Comité Social Technique saisi.

AR Prefecture
016-200054187-20250425-2025_04_08_DE
Reçu le 28/04/2025

d'apporter des modifications au tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS
Mis à jour au 01/05/2025 par délibération du 25/04/2025

Emploi	Grade(s) Associe(s)	Durée maximum des contrats	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoint technique		C	1	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique		C	1	3/35ème
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	1	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	1	31,25/35ème
Agent postal	Adjoint administratif		C	1	15/35ème
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	1	Temps Complet
Secrétaire de Mairie	Rédacteur		B	1	Temps Complet
Secrétaire Général de Mairie	Rédacteur principal de 1ère classe		B	1	Temps complet

Vote : **Pour : 17** **Contre : 0** **Absentions :** 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 28 avril 2025,

Le secrétaire de séance,
Loïc BEULZ

Le Maire,
Guy DECELLE

MAIRIE de VAL DES VIGNES 16250 (Charente)

Certifié exécutoire :
par publication ou notification du 28 AVR. 2025
et transmission en Préfecture du 28 AVR. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr